

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 9 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 9 mai 2022 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Ménard, Annie Robichaud, Patrice Schoune, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller François Lalonde se joint à la séance à 19 h 34.

Les conseillers Maxime Gamelin et Laurent Barsalou se joignent à la séance à 20 h 22.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-05-068 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 9 mai 2022.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2022 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022

3.2 Dépôt de la correspondance

3.3 Dépôt - Attestation de formation des élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Embauche - Accompagnatrice - Camp de jour Soulanges

5. **FINANCES**

5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires -

Avril 2022

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Approbation – Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2021

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Résolution relative au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)
- 7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Chemtrade Chemical Canada LTD - Achat d'alun
- 7.3 Autorisation – Enfouissement de la fibre optique sur un tronçon du chemin Saint-Georges
- 7.4 Ordre de changement et autorisation de paiement - Englobe Corp. - Appel d'offres 2018-005-TP - Appel d'offres 2018-007-TP - Chemin Élie-Auclair
- 7.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Supérieur Propane - Fourniture et livraison du propane

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 Demande - Dérogation mineure 2022-02

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Demande d'aide financière - Le comité bénévole des repas partagés - Frais de location de salle
- 9.2 Demande d'aide financière - École Val-de-Prés - Prêt terrain sportif
- 9.3 Création et mise sur pied d'un comité consultatif - Rédaction d'une politique familiale et révision de la politique des aînés
- 9.4 Demande d'aide financière - Club Patinage Artistique Soulanges - Prêt de matériel
- 9.5 Demande d'aide financière - Club multisports Val-des-Prés - Location locaux CSS
- 9.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Solstis Horticulture - Entretien horticole
- 9.7 Demande d'aide financière - Club de soccer Soulanges - Prêt des terrains sportifs
- 9.8 Demande d'aide financière - Fondation de la maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges - Tournoi de golf annuel

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 186-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 484 000 \$ pour la réfection du drainage et travaux de pavage sur la rue des Prés
- 10.2 Avis de motion - Règlement 187-2022 relatif à l'augmentation du fonds de roulement
- 10.3 Adoption - Règlement d'emprunt numéro 184-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 8 611 100 \$ pour la mise aux normes du Centre Sportif Soulanges

11. AFFAIRES DIVERSES

- 11.1 Adhésion de Saint-Polycarpe - Mouvement « Défi pissenlits » 2022
- 11.2 Demande adressée auprès d'Hydro-Québec - Compensation pour le poste électrique de Saint-Polycarpe

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le conseiller François Lalonde se joint à la séance à 19 h 34.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

2022-05-069

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
4 avril 2022	MRC de Vaudreuil-Soulanges	Réponse de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la gestion des embâcles et des débordements	Patrick Bousez, préfet
31 mars 2022	Le ministre des Transports, le ministre responsable de la région de l'Estrie	Programme d'aide aux passages à niveau municipaux – 27 433 \$	François Bonnardel, ministre

3.3

DÉPÔT - ATTESTATION DE FORMATION DES ÉLUS SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

En vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil municipal, élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et déclarer dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, celle-ci au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil;

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, atteste que les élu(e)s suivants ont suivi la formation sur le comportement éthique et déontologique en matière municipale, aux dates ci-mentionnées :

- Jean-Yves Poirier, 12 mars 2022
- François Lalonde, 12 mars 2022
- Jean-Pierre Ménard, 12 mars 2022
- Maxime Gamelin, 10 mars 2022
- Annie Robichaud, 12 mars 2022
- Laurent Barsalou, 12 mars 2022
- Patrice Schoune, 12 mars 2022

4.**RESSOURCES HUMAINES**

4.1

EMBAUCHE - ACCOMPAGNATRICE - CAMP DE JOUR SOULANGES

2022-05-070

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher une accompagnatrice pour le camp de jour qui se déroulera à l'été 2022;

CONSIDÉRANT le nombre de candidats reçus pour le poste ainsi que les entrevues effectuées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de sélection pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher Madame Mallory Shelley;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de d'accompagnatrice à Madame Shelley pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, à compter du 1er juin;

DE FIXER le salaire de cette employée à l'échelon 1, conformément au tableau adopté à la résolution 2022-03-040.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**

5.1 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - AVRIL 2022**

2022-05-071 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-05 des transferts budgétaires du mois d'avril 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-05 des transferts budgétaires du mois d'avril 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 264 187,23 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	134 191,83 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	82 098,99 \$
Salaires nets	47 896,41 \$
TOTAL	264 187,23 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

6.1 **APPROBATION – PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES 2021**

2022-05-072

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 26 mai 2010 et que le rapport annuel 2021 a été préparé par Michel Bélanger, directeur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du rapport annuel 2021 et ont pris connaissance de son contenu;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2021 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.

SERVICES URBAINS

7.1

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)

2022-05-073

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

QUE LA MUNICIPALITÉ:

S'ENGAGE à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

S'ENGAGE à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux no 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une

lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ATTESTE par la présente résolution que la programmation de travaux no 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -
CHEMTRADE CHEMICAL CANADA LTD - ACHAT D'ALUN**

2022-05-074 CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter un produit chimique, soit de l'alun, pour l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Chemtrade Chemicals Canada Ltd pour 18 tonnes d'alun;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Chemtrade Chemical Canada LTD pour Achat d'alun;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Chemtrade Chemical Canada LTD un montant maximal de 19 479,64 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.3 AUTORISATION – ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR UN
TRONÇON DU CHEMIN SAINT-GEORGES**

2022-05-075 CONSIDÉRANT QUE la Coop CSUR déploie de la fibre optique dans la région afin d'offrir une meilleure qualité de services à ses membres en matière de télécommunications Internet, téléphonie et télévision;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Saint-Polycarpe est déjà en partie couvert par le déploiement de la fibre optique installée par la Coop CSUR et que cette dernière souhaite poursuivre son déploiement sur un tronçon du chemin Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter son déploiement, la Coop CSUR demande à la municipalité de Saint-Polycarpe une servitude lui permettant d'enfouir sa fibre optique dans l'emprise de la municipalité sur le chemin Saint-Georges, du côté est;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une servitude à la Coop CSUR afin de procéder à l'enfouissement de sa fibre optique sur le chemin Saint-Georges à l'endroit mentionné en préambule de cette résolution;

QU'il appartient à la Coop CSUR de publier au Registre foncier du Québec, si elle le souhaite, et à ses frais le cas échéant, l'enregistrement de cette

servitude;

DE GÉOLOCALISER ladite fibre optique et d'en transmettre à la municipalité les coordonnées de géolocalisation sur un plan;

QUE la Municipalité ne peut, en aucun moment et pour quelque raison que ce soit, être tenue responsable des dommages à la fibre optique qui sera installée par la Coop CSUR sur l'emprise de la municipalité;

D'AUTORISER le Maire, Jean-Yves Poirier et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'accord de cette servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ENGLOBE CORP. - APPEL D'OFFRES 2018-005-TP - APPEL D'OFFRES 2018-007-TP - CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR**

2022-05-076 CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-564 pour l'octroi du contrat pour la stabilisation de la berge le long de la rivière Delisle;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé à la firme Englobe Corp.;

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait d'un appel d'offres public dûment publié sur le système d'appel d'offres électronique (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE d'autres affaissements sont survenus à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE suivant les recommandations du ministère de la Sécurité publique, une nouvelle route doit être aménagée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés seront faits le long du méandre et pour 600 mètres supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux tardent depuis 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Englobe Corp. est mandatée depuis le début des travaux, a déjà émis des rapports d'expertise et a débuté la conception;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par l'entreprise Englobe Corp.;

CONSIDÉRANT QUE certains items devront être analysés et revus;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 3;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Englobe Corp. un montant maximal de 129 753,32 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-032-04-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SUPÉRIEUR PROPANE - FOURNITURE ET LIVRAISON DU PROPANE**

2022-05-077 CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'appel d'offres 2022-002-TP afin d'octroyer le contrat pour la livraison et la fourniture de propane pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 255 000 \$ pour les trois années de contrat, incluant le prix du propane actuel et le Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées (basées sur l'année 2022-2023 uniquement) :

SOUSSIONNAIRES	OFFRES DE PRIX (taxes incluses)
Propane du Suroît	78 539,42 \$
Gaz Pétroles Charbonneau inc.	72 848,16 \$
Supérieur Propane	67 891,59 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe et responsable du greffe à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Supérieur Propane;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Supérieur Propane pour Fourniture et livraison du propane;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Supérieur Propane un montant maximal de 67 891,59 \$ pour l'année 2022-2023 taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2022-02

2022-05-078 CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 7 avril 2022 pour le lot 6 451 034 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre une clôture de 1,85 mètre de hauteur implanté dans la marge avant secondaire de 4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la clôture ne cachera pas la rue des Prés;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ont été consultés et qu'ils sont en accord avec le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement n'est pas disproportionné;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne portera pas de préjudices à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2022-02 présentée devant ce conseil.

CONSIDÉRANT QU'aucun intéressé ne se fait entendre;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2022-02 pour le lot 6 451 034 du cadastre du Québec afin de permettre une clôture de 1,85 mètre de hauteur implanté dans la marge avant secondaire de 4 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LE COMITÉ BÉNÉVOLE DES REPAS PARTAGÉS - FRAIS DE LOCATION DE SALLE

2022-05-079 CONSIDÉRANT QUE le Comité bénévole des repas partagés a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre des frais de location de salle;

CONSIDÉRANT QUE le Comité bénévole des repas partagés est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 1600 \$ au Comité bénévole des repas partagés pour les frais de location de salle;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à déboursier la somme de 1600 \$ à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE VAL-DE-PRÉS - PRÊT TERRAIN SPORTIF

2022-05-080 CONSIDÉRANT QUE l'École Val-des-Prés a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre d'un prêt des terrains sportifs du parc Rémi-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE l'École Val-des-Prés est un établissement scolaire sur notre territoire, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance pour nos jeunes de pratiquer des activités sportives variées;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant symbolique de 100 \$ à École Val-des-Prés pour le prêt des terrains sportifs du parc Rémi-Gauthier;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à autoriser l'École Val-des-Prés à utiliser les espaces sportifs du parc Rémi-Gauthier le 14 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ CONSULTATIF -
RÉDACTION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE ET RÉVISION DE LA
POLITIQUE DES AÎNÉS**

2022-05-081 CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre sur pied un comité consultatif (ci-après Comité) pour discuter des enjeux touchant les familles et les aînés dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt que ce Comité soit constitué de citoyens de tous les âges de notre municipalité;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

DE CRÉER un comité consultatif pour la création d'une politique familiale et la révision de la politique des aînés;

D'ATTRIBUER à Madame Annie Robichaud le rôle de représentante du conseil municipal sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Madame Suzanne Forget, citoyenne, sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Madame Martine Forget, citoyenne, sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Madame Cinthia Maheu, représentante du CISSS, sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Madame Alexe Aumais, citoyenne, sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège à Madame Cynthia Pilon, citoyenne, sur le Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB PATINAGE
ARTISTIQUE SOULANGES - PRÊT DE MATÉRIEL**

2022-05-082 CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage Artistique Soulanges a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité pour le prêt de matériel, c'est-à-dire des barricades de bois et un panneau électrique mobile;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage Artistique Soulanges est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité et à développer l'offre d'activités sportives chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage Artistique Soulanges fait cette demande dans le cadre de son spectacle annuel, qui se tient le samedi 30 avril;

Il est proposé par le maire Jean-Yves Poirier,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à prêter le matériel demandé, panneau électrique mobile et barricades de bois, pour la journée du samedi 30 avril.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB MULTISPORTS VAL-DES-PRÉS - LOCATION LOCAUX CSS**

2022-05-083 CONSIDÉRANT QUE le Club multisports Val-des-Prés a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité pour la location des locaux du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Club multisports Val-des-Prés est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 420 \$ au Club multisports Val-des-Prés pour la location des locaux du Centre Sportif Soulanges;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à déboursier la somme de 420 \$ à même le budget courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SOLSTIS HORTICULTURE - ENTRETIEN HORTICOLE**

2022-05-084 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'entretien horticole de ses espaces fleuris;

CONSIDÉRANT QUE Solstis Horticulture est une entreprise locale spécialisée dans l'entretien horticole;

CONSIDÉRANT la connaissance de notre milieu et la belle collaboration développée avec Solstis Horticulture au fil des ans;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Solstis Horticulture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Solstis Horticulture pour l'entretien horticole;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Solstis Horticulture un montant maximal de 11 146,83 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.7 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE SOCCER SOULANGES - PRÊT DES TERRAINS SPORTIFS**

2022-05-085 CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer Soulanges a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité pour le prêt de nos terrains sportifs sans frais;

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer Soulanges est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer Soulanges et un organisme encourageant l'activité physique chez les jeunes et qu'un rabais d'inscription est proposé a nos résidents;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant estimé de 350 \$ au Club de soccer Soulanges pour le prêt sans frais des terrains sportifs;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à consentir au prêt des terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.8 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES - TOURNOI DE GOLF ANNUEL**

2022-05-086 CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges a déposé à la Municipalité de Saint-Polycarpe une demande d'aide financière pour la tenue de leur tournoi de golf annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre gratuitement des soins de fin de vie et de l'accompagnement aux familles;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des organismes est primordial, surtout depuis les deux dernières années;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 625 \$ à la Fondation de la Maison de soins palliatifs, pour l'achat de 5 billets pour le cocktail dinatoire lors du tournoi de golf annuel, le 9 juin prochain;

D'AUTORISER des dépenses inhérentes à cette activité;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. **RÈGLEMENTS**

10.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 186-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 484 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU DRAINAGE ET TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DES PRÉS**

2022-05-087 Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de Règlement d'emprunt numéro 186-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 484 000 \$ pour la réfection du drainage et travaux de pavage sur la rue des Prés est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Patrice Schoune à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 187-2022 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

2022-05-088 Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de Règlement 187-2022 relatif à l'augmentation du fonds de roulement est déposé et un avis de motion est donné par la conseillère Annie Robichaud à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.3 **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 184-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 8 611 100 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF SOULANGES**

2022-05-089 CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément au cinquième alinéa à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la confirmation de la subvention du gouvernement du Québec - ministère délégué à l'Éducation datée du 29 janvier 2021 (Annexe A), afin de permettre le projet de rénovation du centre Sportif Soulanges dans le cadre du Programme d'aide financière des infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT QUE la subvention de l'ordre de 50 % des coûts admissibles jusqu'à une concurrence de 4 305 833 \$ est versée par le gouvernement provincial au montant de 2 152 916,50 \$ et par le gouvernement fédéral un montant de 2 152 916,50 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 8 611 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une séance d'information publique a été tenue afin de présenter le règlement aux citoyens, le 28 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt numéro 184-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 8 611 100 \$ pour la mise aux normes du Centre Sportif Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 ADHÉSION DE SAINT-POLYCARPE - MOUVEMENT « DÉFI PISSENLITS » 2022

2022-05-090

CONSIDÉRANT QU'il y a un déclin généralisé des pollinisateurs un peu partout dans le monde;

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger la source de nourriture en début de saison pour les pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le pissenlit représente une source intéressante de nourriture;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une façon de contribuer au maintien de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie de notre garde-manger dépend des insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire appuyer l'initiative de Miel & Co. qui consiste à retarder la tonte du gazon et de laisser pousser les pissenlits afin d'offrir cette riche source de pollen et de nectar aux insectes pollinisateurs, dont les abeilles;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'ADHÉRER au mouvement « Défi pissenlits » en retardant la tonte de gazon dans les parcs, espaces verts et terrains municipaux jusqu'au 1er juin 2022, à l'exception des terrains sportifs et endroits problématiques;

D'INVITER ses citoyens à se joindre au mouvement « Défi pissenlits » en retardant également la tonte de leur gazon jusqu'au 1er juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2 DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC - COMPENSATION POUR LE POSTE ÉLECTRIQUE DE SAINT-POLYCARPE

2022-05-091

CONSIDÉRANT QUE le poste électrique d'Hydro-Québec est érigé à Saint-Polycarpe depuis plus de 50 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce poste alimente 8 municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020, Hydro-Québec procède à une réfection majeure du poste électrique;

CONSIDÉRANT l'ampleur des nouvelles installations ainsi que l'ajout d'un bâtiment d'une grande envergure en avant du projet;

CONSIDÉRANT QUE dans l'ensemble, l'occupation visuelle et physique de ces travaux n'est pas sans susciter un impact majeur sur Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE tous les espaces disponibles sont utilisés par Hydro-Québec et qu'ils ont forcé l'ajout d'espaces supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'il n'y avait plus d'espaces pour prévoir des mesures

d'atténuation pour amoindrir minimalement l'impact majeur de ces travaux sur l'aspect visuel;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec ne verse aucune taxe municipale, aucune compensation annuelle et aucun tenant lieu de taxes à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe n'a jamais profité du programme de 1 % d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec doit faire preuve d'ouverture et s'adapter à la réalité de la situation en collaborant avec Saint-Polycarpe qui est l'hôte de cet emplacement depuis plusieurs années;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à Hydro-Québec de verser une compensation économique équivalente à 1 % du projet comme il se devrait et comme la Société verse déjà à plusieurs autres municipalités;

DE TRANSMETTRE la résolution à Hydro-Québec pour que ses représentants contactent la Municipalité rapidement;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour qu'elle soit informé de la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller François Lalonde se dit heureux de voir du mouvement dans la municipalité, notamment pour l'achat du terrain Brunet (situé au coin de la Cité-des-Jeunes et du chemin de l'Église). Il rappelle que ce projet a traversé trois mandats.

Le conseiller Jean-Pierre Ménard souligne que les deux élus qui sont absents à la séance sont sur un feu qui se déroule sur le territoire de Saint-Polycarpe. Il précise également que l'aide financière pour le Club de soccer Soulanges date d'il y a 10 ans et permet pour certains niveaux de jouer plus proche de chez eux.

Comme c'est la saison des semis, il invite les citoyens à être patients et courtois lorsqu'ils se promènent sur les routes. Il rappelle d'être patients car cela est bénéfique pour tous.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire aborde l'important tournoi d'hockey qui a eu lieu la fin de semaine avant la séance et remercie tous les gens impliqués pour la réussite de celui-ci. Il rappelle l'importance d'avoir un Centre Sportif comme celui-ci pour accueillir ce type d'évènement.

Il en profite pour aborder le sujet de la vente du terrain Brunet qui s'est concrétisé le 29 avril dernier. Il rassure les gens à l'effet qu'il y aura un rez-de-chaussée avec deux étages uniquement. Il mentionne également que le conseil avait acheté ledit terrain en 2017-2018 afin de préconiser un choix judicieux pour Saint-Polycarpe. Le choix du projet s'est fait suite à un appel d'intérêts et à l'analyse de 6 projets déposés. Tout le monde a été

rencontré pour ensuite être catégorisé par le conseil. Le conseil est donc arrivé à un consensus et a proposé l'analyse des projets à une firme d'urbanisme spécialisée mandatée. La firme est arrivée au même résultat que le conseil municipal.

Des travaux devraient avoir lieu dans parc Rémi-Gauthier cet été. Il y aura notamment le resurfaçage du terrain de pickleball et des sentiers actifs.

Monsieur Poirier termine en invitant les citoyens à venir se procurer du compost, des pousses d'arbres et certaines plantes lors de la Journée verte qui aura lieu le samedi 14 mai.

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Est-ce que les deux terrains qui ne sont pas connectés à l'eau sur la rue des Prés le seront avant la deuxième couche de pavage?

-Est-ce possible de réparer le radar pédagogique sur le chemin de l'Église?

-Quel type de fourgonnette sera acheté par la Municipalité?

-Où ont été prises les données pour le sondage relatif au Centre Sportif Soulanges?

-Est-ce possible de demander au MTQ de rafraichir les lignes vis-à-vis l'école secondaire Soulanges?

-Est-ce possible de réparer la tranchée sur le chemin Sainte-Marie?

-Pourquoi les citoyens habitant la rue des Prés ne paient pas pour le règlement d'emprunt de la rue des Prés?

Les conseillers Maxime Gamelin et Laurent Barsalou se joignent à la séance à 20 h 22.

15.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-05-092

À 20 h 28 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le Maire

Anne-Marie Duval

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*